

MAIRIE
DE



Diagnostic des places de stationnement à Chasné sur Illet

Il établit un diagnostic des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ses capacités.

Loi ALUR

Article L123-1-2

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme.

Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

NOTA : Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 art. 25 VIII : Les articles L. 123-1-2 et L. 123-1-3 du même code, dans leur rédaction résultant de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, entrent en vigueur au lendemain de la publication de la présente loi. Les organes délibérants des établissements publics ayant engagé l'élaboration, la révision ou la modification d'un plan local d'urbanisme avant la publication de la présente loi peuvent toutefois opter pour appliquer les mêmes articles L. 123-1-2 et L. 123-1-3 dans leur rédaction antérieure à la présente loi. Les plans locaux d'urbanisme élaborés ou révisés avant cette date, ainsi que ceux dont la procédure d'élaboration, de modification ou de révision est achevée après cette même date conformément aux dispositions applicables antérieurement à ladite date, sont mis en conformité avec lesdits articles L. 123-1-2 et L. 123-1-3 dans leur rédaction résultant de la présente loi lors de leur prochaine révision.

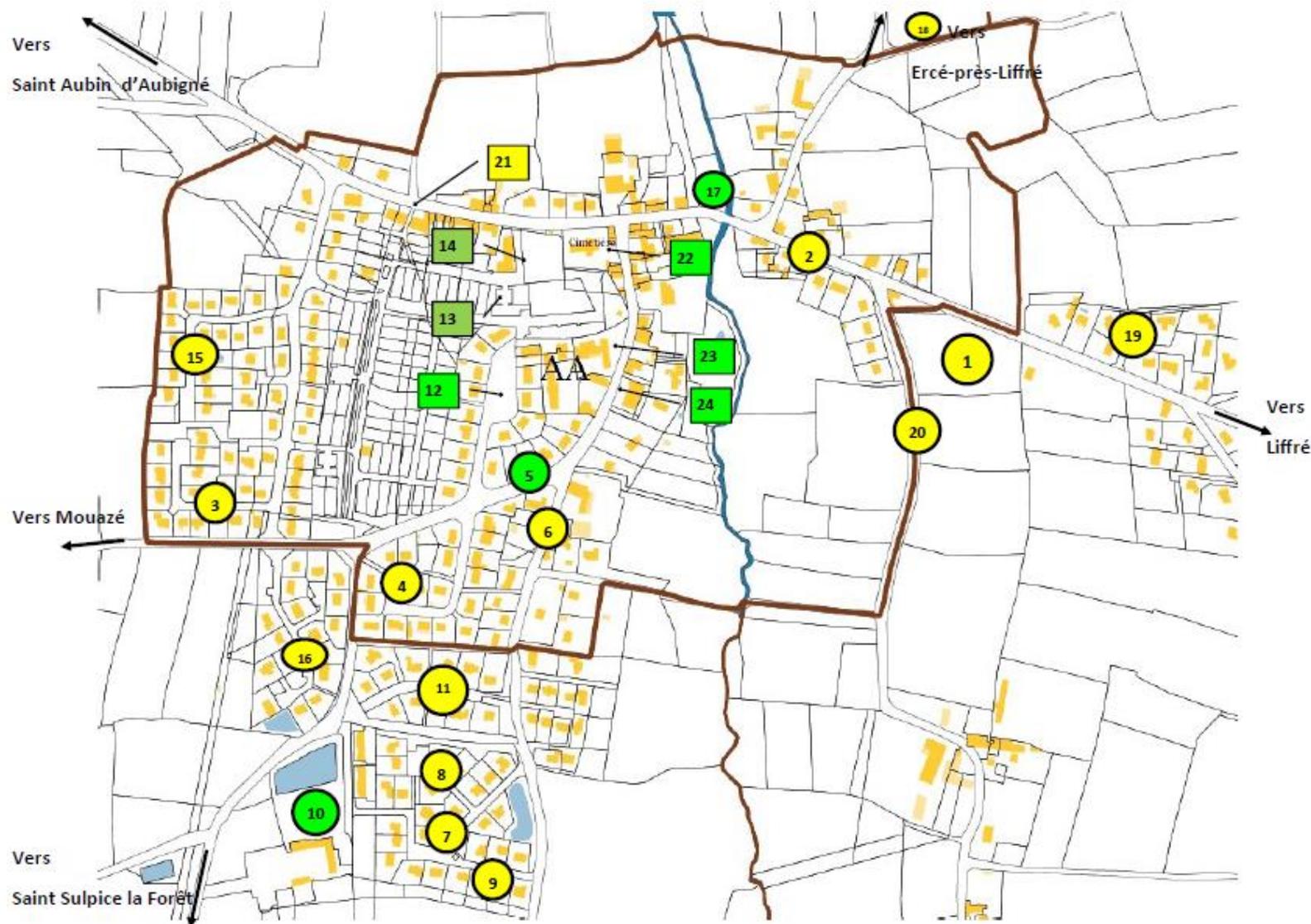
Présentation de l'existant

- ✓ Règlement du POS : conditions pour le stationnement des véhicules
- ✓ Carte des 24 zones de places de stationnement du bourg
- ✓ Liste des places de stationnement des véhicules motorisés dans le centre bourg et la mairie pour les comptages
- ✓ Décompte des places de stationnement des véhicules motorisés répertoriés dans le bourg
- ✓ Comptages
- ✓ Autres parkings
- ✓ Création de nouvelles places de stationnement
- ✓ Conclusion

Règlement du zonage du bourg du POS

ZONE	CORRESPONDANCE	Article 12 du règlement de la zone Stationnement des véhicules
UC	Centre ancien	En dehors des voies publiques, 1 place de stationnement par logement
UE	Extension du bourg	En dehors des voies publiques, 2 places de stationnement par logement
UL	Zone de sports et de loisirs	En dehors des voies publiques

Carte des 24 zones de places de stationnement du bourg



Décompte du nombre de places de stationnement des véhicules motorisés répertoriés dans le bourg

- 6 parkings et 2 parkings en construction
- Total 386 places de stationnement dont 218 sont des places de parking

N°	Rue	nombres de places existantes	nombres de places handicapés	remarques
1	Terrain de sports	70		parking
2	Rue de la forêt	6		
3	Allée de la Grotte	14		
4	Allée des Sorbiers	4		
5	Rue de l'école	10		
6	Rue du Gué	23		
7	Rue Fuligule	5		
8	Allée Tadorne	15		
9	Rue Anserelle	7		
10	Parking de la mairie	9		parking
11	Clos de la Porte Pilet	13		
12	Allée du Vert Village	14		parking
13	Place de l'église	23		travaux parking
14	Maison Intercommunautaire	8	1	travaux parking
15	Allée du Vallon	15		
16	Clos Lorin	11		
17	Parking rue de la foret	32		covoiturage parking
18	Cimetière route d'Ercé	29		parking
19	Clos de la Jannaie	6		
20	Rue du Grand Clos	19		
21	Rue de l'Illet	20		
22	rue de l'école (cimetière)	6		parking
23	rue de l'école (école)	19		parking
24	rue de l'école (salle des Moissons)	8	1	parking
TOTAL		386	2	

Liste des places de stationnement des véhicules motorisés situés dans des parkings

Les 99 stationnements du centre bourg désignés pour les comptages

Les 32 stationnements en cours de réalisation

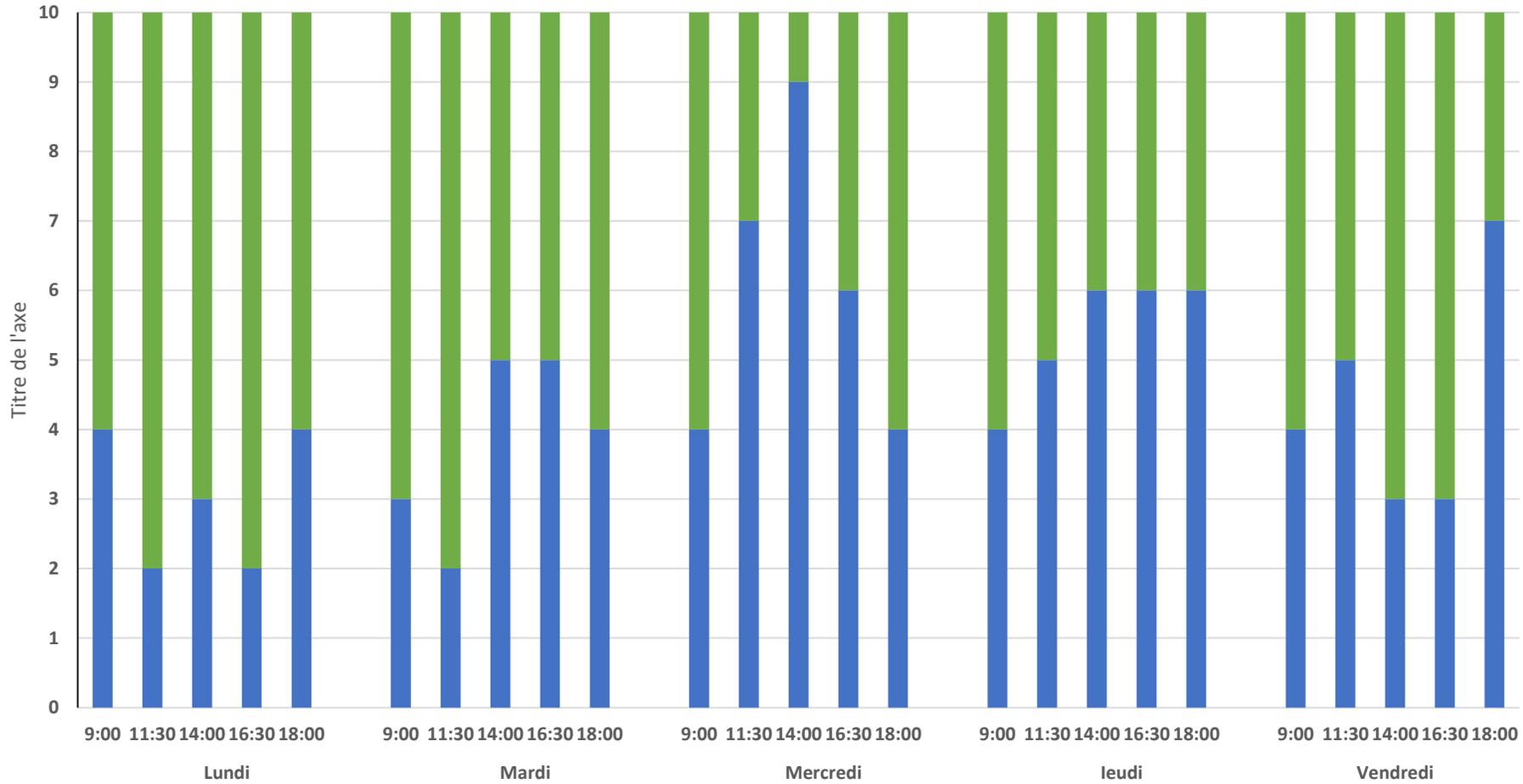
N°	Rue	nombres de places existantes	nombres de places handicapés	Remarques
1	Terrain de sports	70		
2	Rue de la forêt	6		
3	Allée de la Grotte	14		
4	Allée des Sorbiers	4		
5	Rue de l'école	10		
6	Rue du Gué	23		
7	Rue Fuligule	5		
8	Allée Tadorne	15		
9	Rue Anserelle	7		
10	Parking de la mairie	9		
11	Clos de la Porte Pilet	13		
12	Allée du Vert Village	14		
13	Place de l'église	23		travaux
14	Maison Intercommunautaire	8	1	travaux
15	Allée du Vallon	15		
16	Clos Lorin	11		
17	Parking rue de la forêt	32		covoiturage
18	Cimetière route d'Ercé	29		
19	Clos de la Jannaie	6		
20	Rue du Grand Clos	19		
21	Rue de l'Illet	20		
22	rue de l'école (cimetière)	6		
23	rue de l'école (école)	19		
24	rue de l'école (salle des Moissons)	8	1	
Total		386	2	

Rue de l'école 10 places



Comptage rue de l'école 10 places

- Nombre de places utilisées
- Nombre de places disponibles



Peut être complet

Mairie

9 stationnements

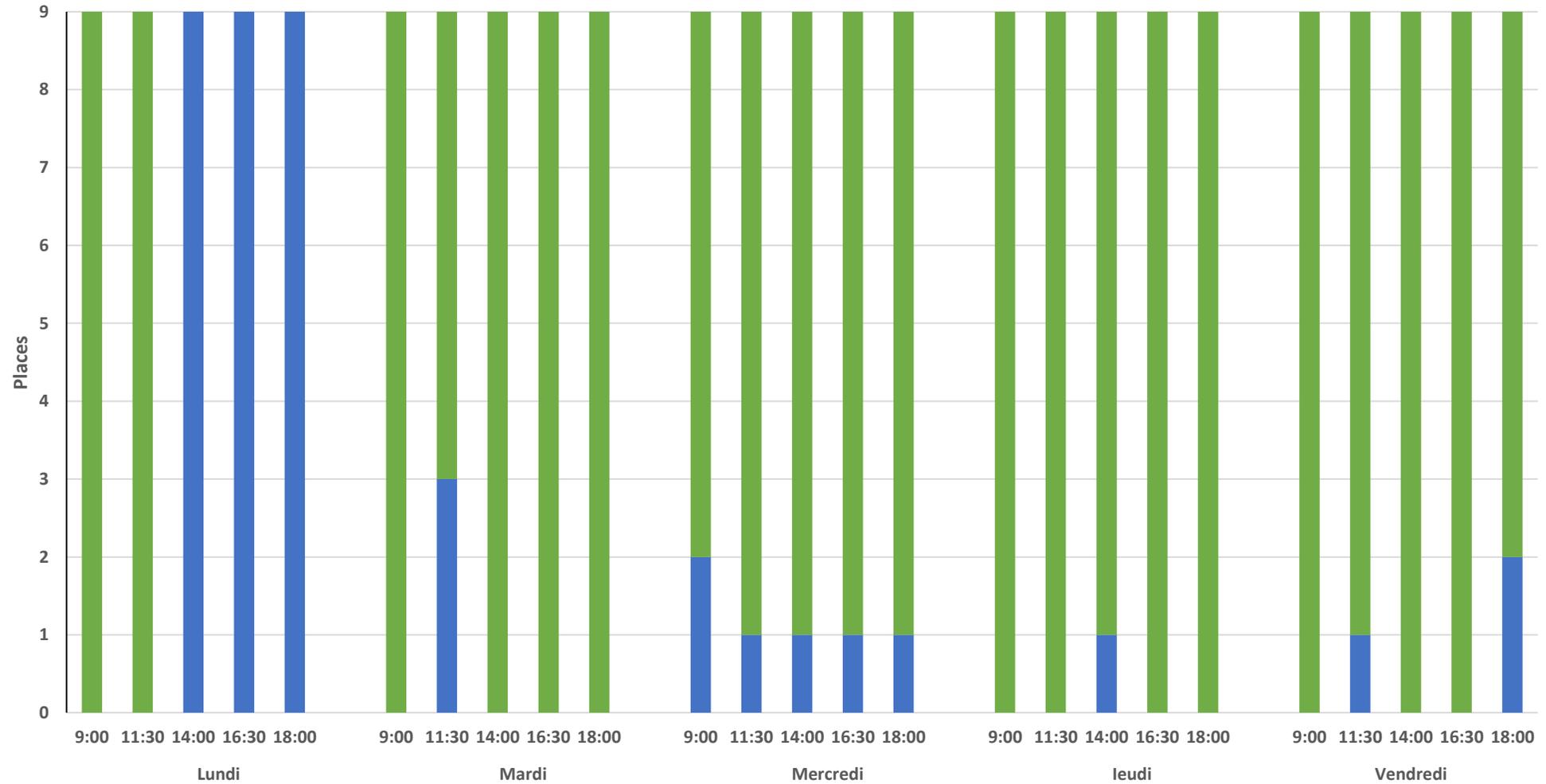


Comptage parking de la Marie

9 places

■ Nombre de places utilisées

■ Nombre de places disponibles



Peut être complet

Allée du Vert Village 14 places

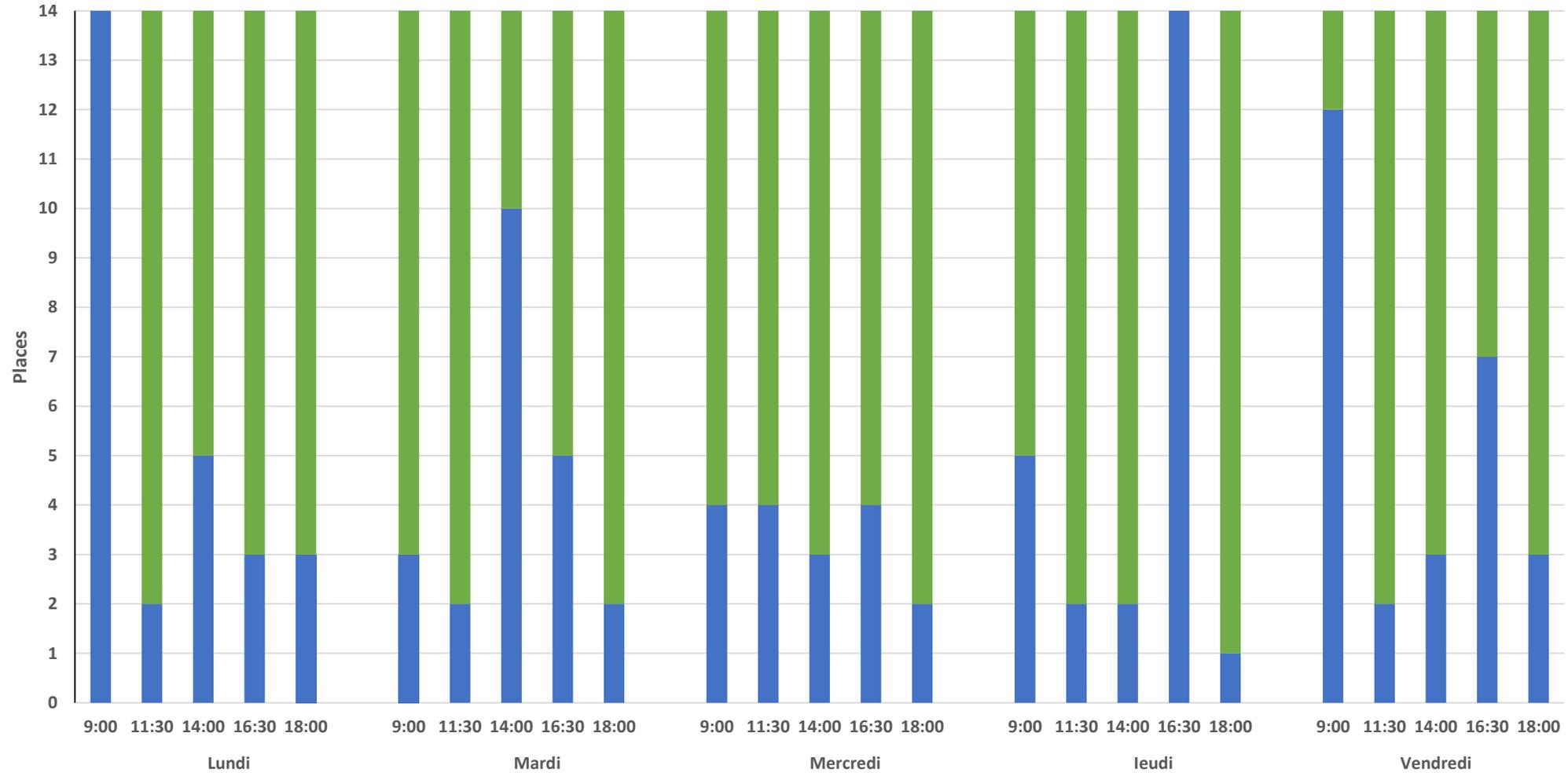


Comptage Allée du Vert Village

14 places

■ Nombre de places utilisées

■ Nombre de places disponibles



Peut être complet

Parking rue de la Forêt 32 places

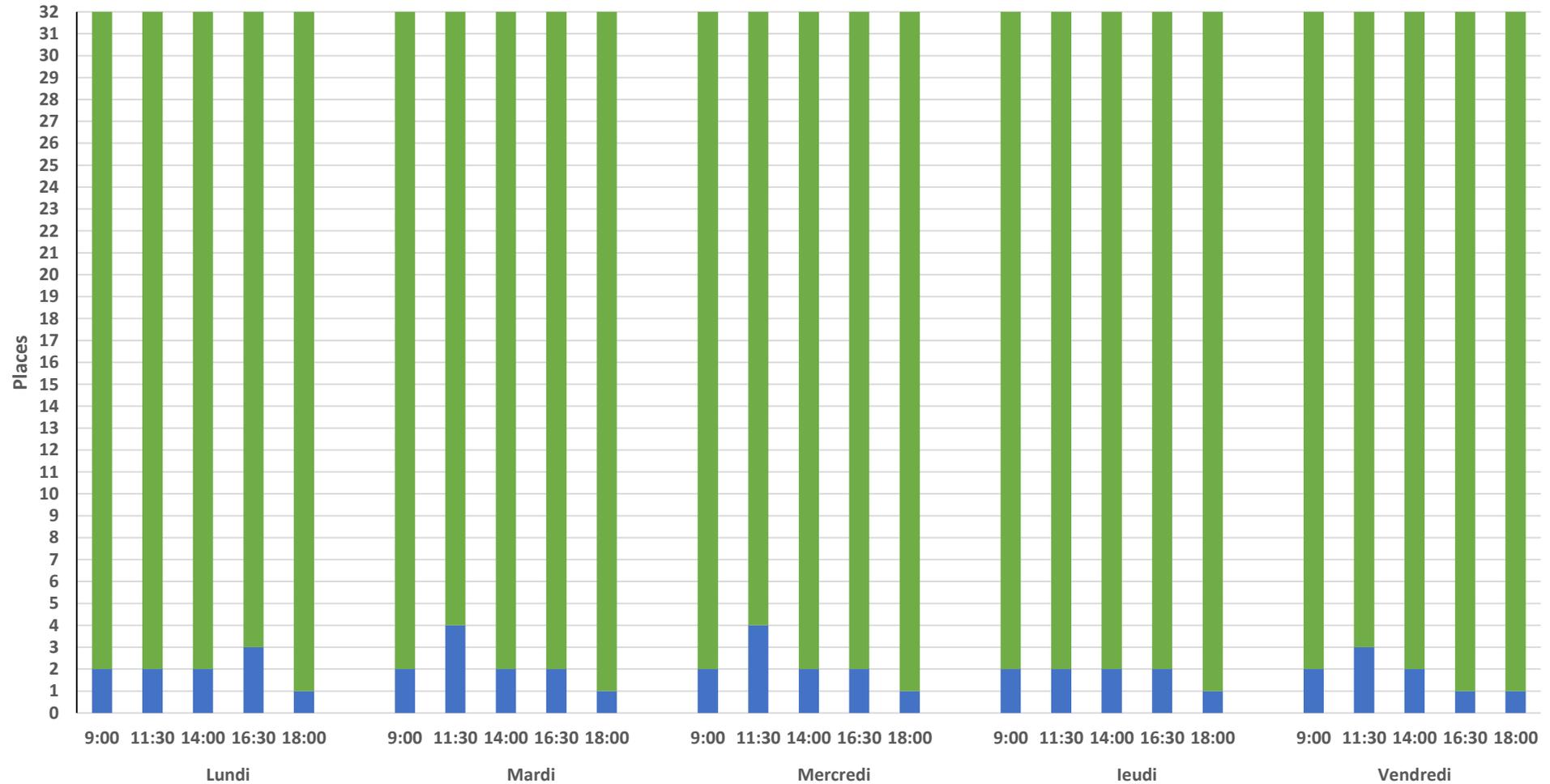


Comptage Parking rue de la Forêt

32 places

■ Nombre de places utilisées

■ Nombre de places disponibles



20 stationnements disponibles au minimum

Rue de l'école (cimetière) 6 places

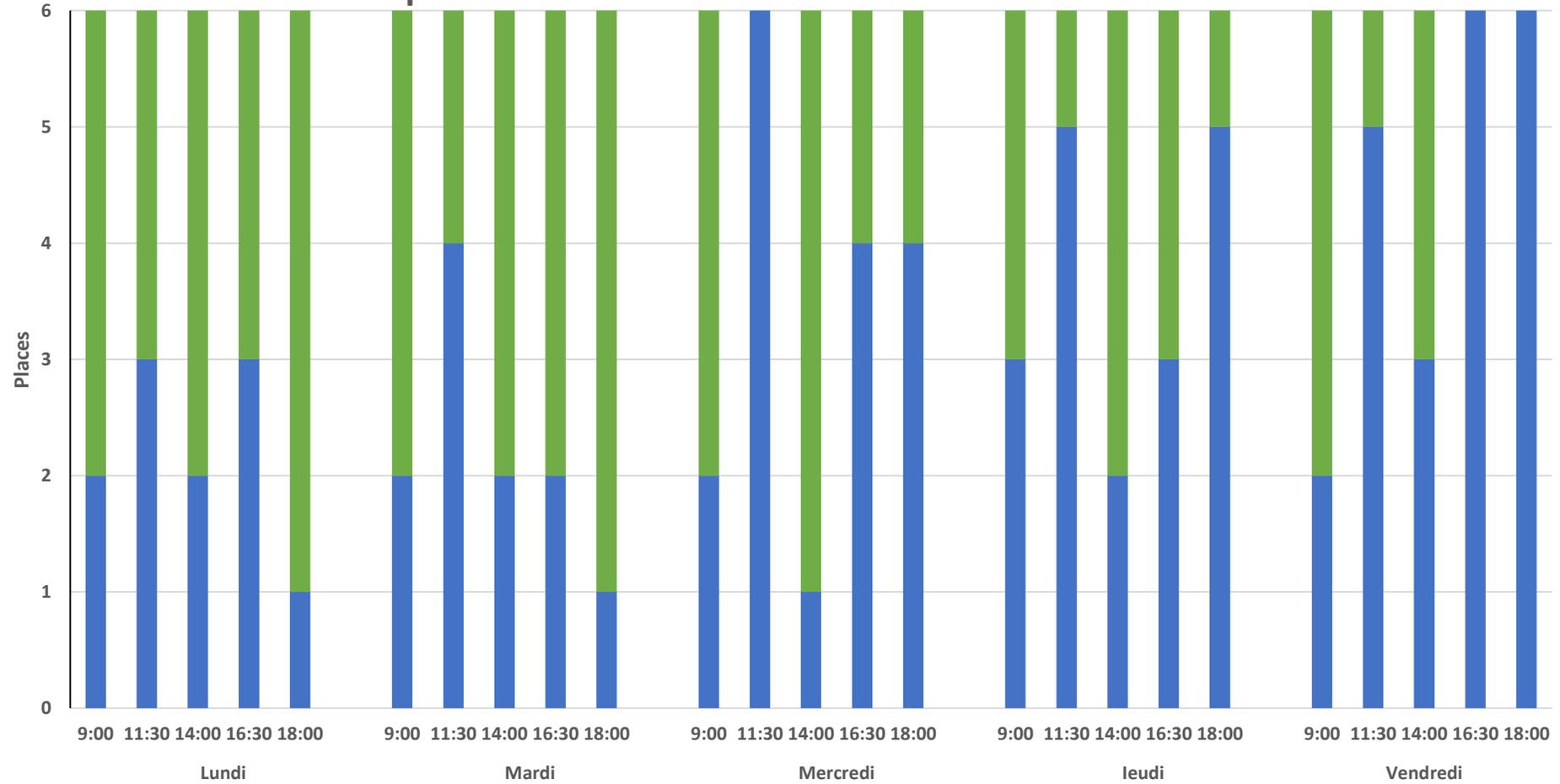


Comptage rue de l'école (cimetière)

■ Nombre de places utilisées

■ Nombre de places disponibles

6 places



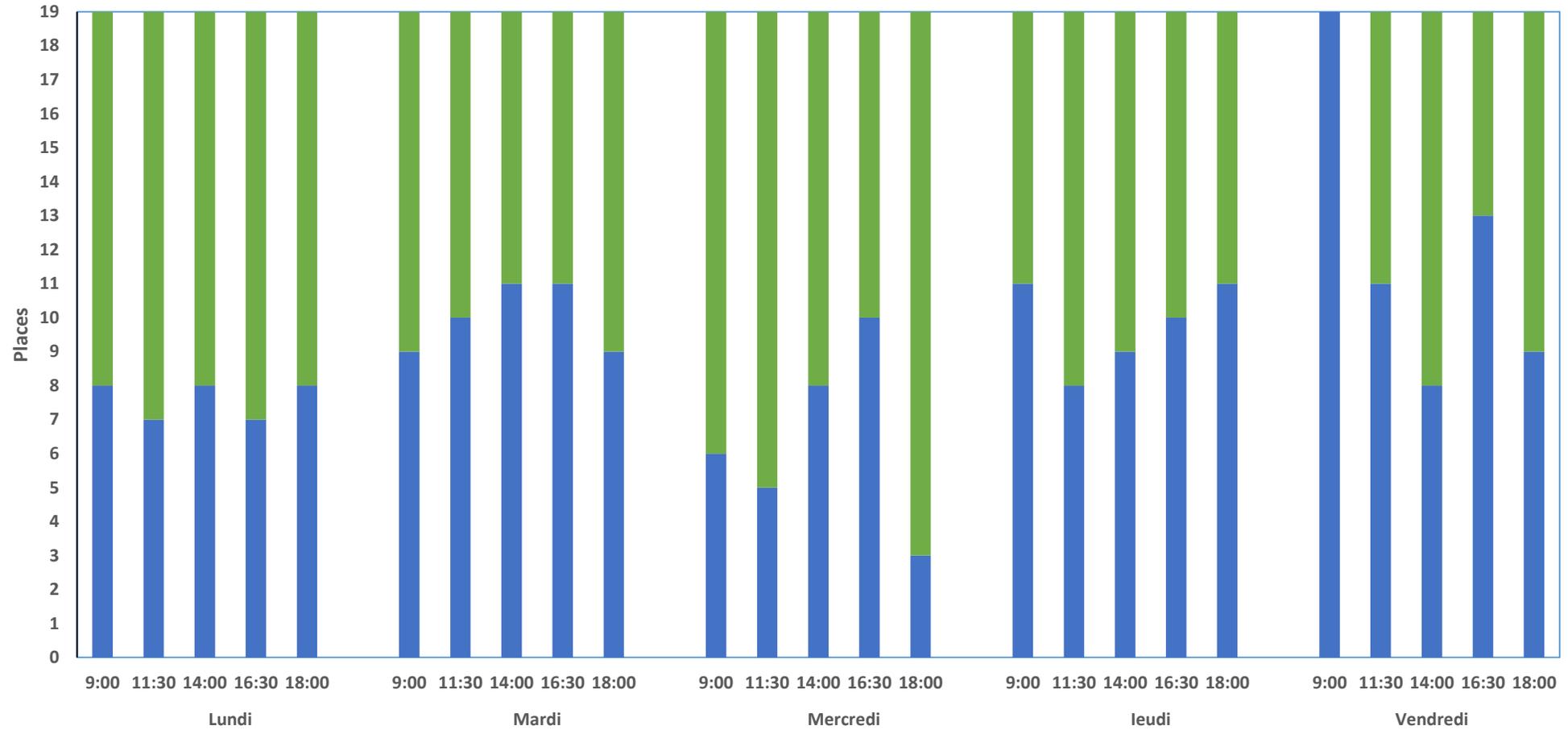
Peut être complet

Rue de l'école (école) 19 places



Comptage
rue de l'école
parking de l'école
19 places

- Nombre de places utilisées
- Nombre de places disponibles

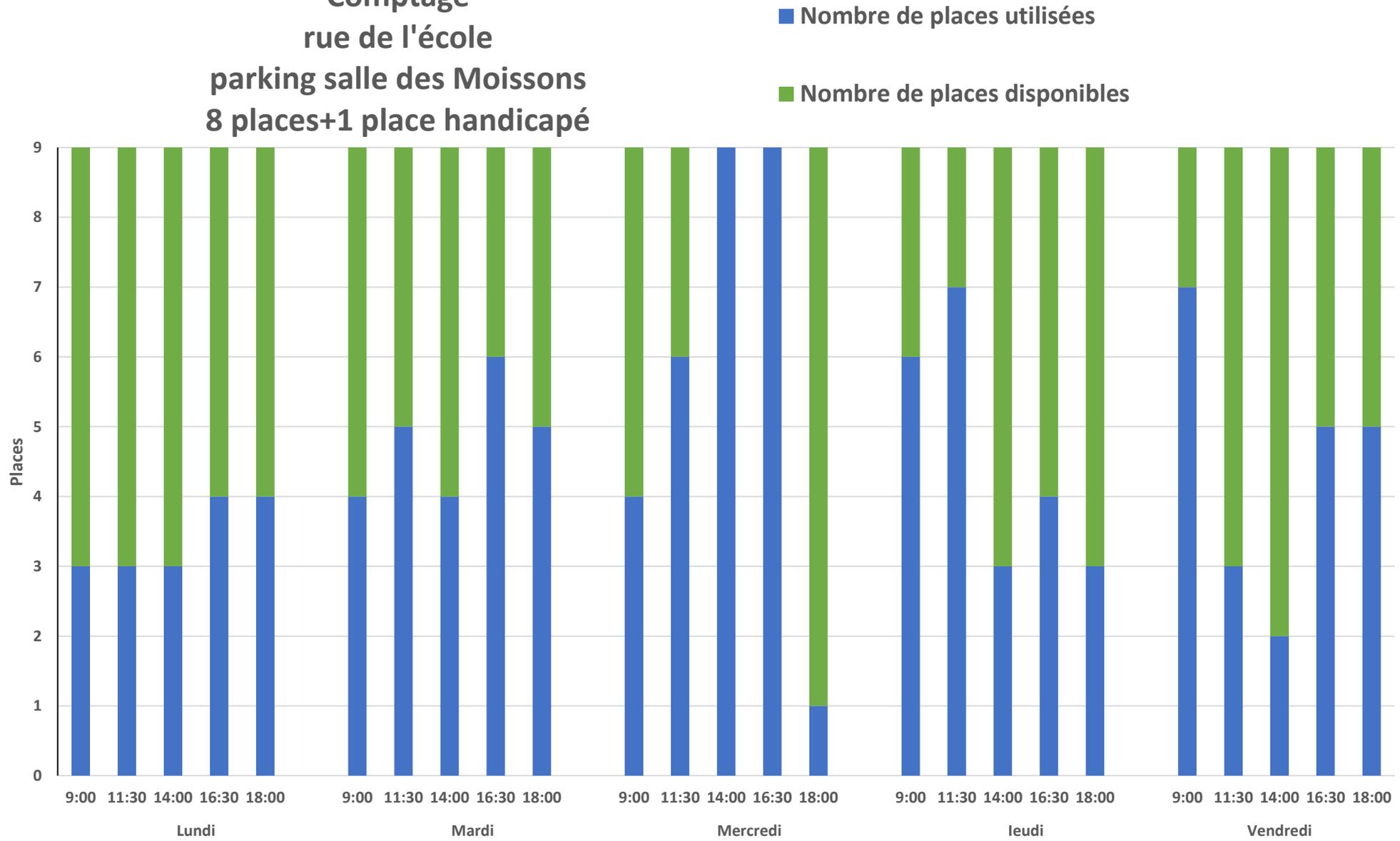


Peut être complet

Rue de l'École (Salle des Moissons) 9 places



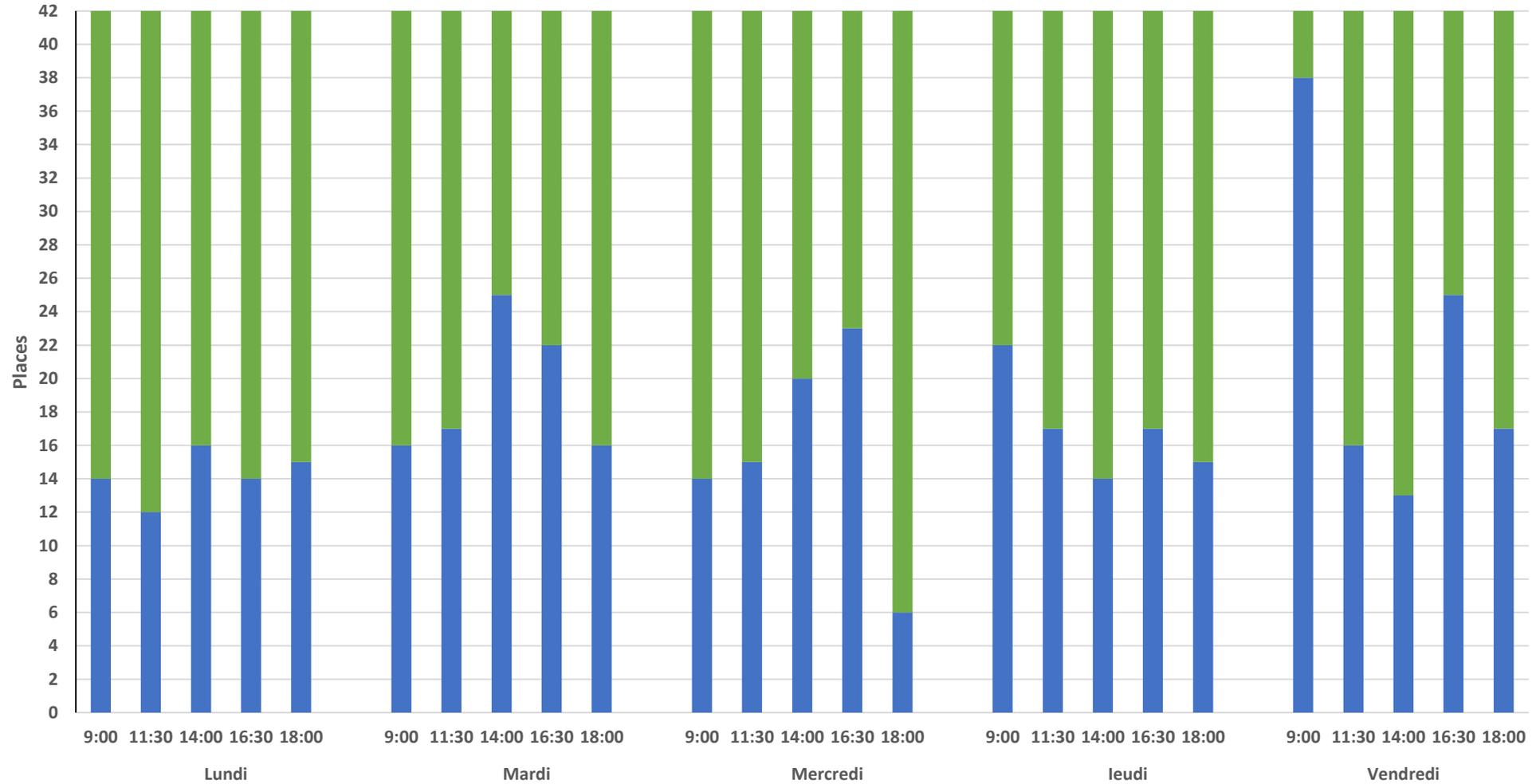
Comptage
rue de l'école
parking salle des Moissons
8 places+1 place handicapé



Peut être complet

Comptage Total autour de l'école 42 places

■ Nombre de places utilisées
■ Nombre de places disponibles



Peut être complet

Autres Parkings

Parking du Terrain des sports
70 places (utilisé occasionnellement
50 disponibles)



Cimetière route d'Ercé-près-Liffré
29 places (20 disponibles)



Création de nouvelles places de stationnement

2 parkings à venir pour 32 places de stationnement

Maison Intercommunale

9 places



Place de l'Église

23 places



Améliorer l'existant

- Vert Village : réaménagement prévu des 14 places de stationnement
- Mairie : création du terrain multisport et réaménagement du site de La Porte Pilet incluant le réaménagement du stationnement

Conclusion

- Nombre total de places de stationnement dans le bourg : 386
- Nombre de places de stationnement pour décomptage du centre bourg : 99

Excepté le parking rue de la Forêt, les parkings du centre bourg (parkings rue de l'école, allée du Vert Village et parking de la Salle des Moissons) peuvent être complets. Ceci est dû à la proximité des services et des commerces.

- Nombre de places de stationnement à venir : 32